



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



Rapport d'activité 2022



Directeur : Hervé BRULÉ
Directrice adjointe : Sandrine CADIC
Directeur adjoint : Yann DERACO

Unité communication : Stéphanie GROUSBOIS

Prévention Santé Sécurité : Jean-Philippe GOIN

Mission Appui à l'Autorité Environnementale (MAAE)
Mathieu SANTUNE

Service Eau, Biodiversité, Risques Naturels et Loire (SEBRiNal)

Johnny CARTIER
Aymeric LORTHOIS (adjoint)

- Département Biodiversité
Pierre GRZELEC
- Département Eau et Bassin Loire-Bretagne
Christian FEUILLET
- Département Études et Travaux Loire
Sébastien PATOUILLARD
- Mission Finances et Plan Loire
Aymeric LORTHOIS
- Mission Risques Naturels
Didier VIVET

Pôle Social Régional (PSR)
Laurie-Marc GAY

Mission Pilotage, Stratégie et Qualité (MPSQ)
Anne VAÇULIK

Secrétariat Général et Support Régional (SGSR)

Éric BONMATI

- Département des Ressources Humaines
Sophie GAUGUERY
- Département des Moyens Généraux
Philippe CARRÉ
- Mission Juridique

Service Hydrométrie, Prédiction des Étiages, des Crues et des Inondations (SHPECI)

Fabien PASQUET
Nicolas CAVARD (adjoint)

- Département Hydrométrie, Maintenance et Données
David BESSON
- Département Prédiction des Étiages, des Crues et des Inondations
Marielle CHENESSEAU

Service Connaissance, Aménagement, Transition Énergétique et Logement (SCATEL)

Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE
Fabien GUÉRIN (adjoint)

- Département Énergie, Air et Climat
Pascale FESTOC
- Département Habitat et Construction
Pierre DUMON
- Pôle Aménagement Durable et Paysage

Service Mobilités Transports (SMT)

Laurent MOREAU

- Département Infrastructures et Déplacements
Stéphanie PASCAL
- Département Transports Routiers et Véhicules
Frédéric LEDOUBLE

Mission Management de la Connaissance et Données (MMCD)
Céline MAGNIER

Service Risques Chroniques et Technologiques (SRCT)

Thomas THERY-DUPRESSOIR

- Département Impacts, Santé, Déchets
Maud GOBLET
- Département Risques Technologiques et Sécurité Industrielle
Ronan LE BER

Unité départementale Eure-et-Loir (28)
Élodie SALIN

Unité départementale Loiret (45)
Jacques CONNESSON

Unité interdépartementale Cher / Indre (18-36)
Bernard DESSERPRIX

Unité interdépartementale Indre-et-Loire/Loir-et-Cher (37-41)
Stéphane LE GAL

Sommaire

	Le mot du directeur	1
	France Relance	2
	Transition écologique et changement climatique	4
	Biodiversité et Paysages	6
	Aménagement durable du territoire	8
	Mobilité et infrastructures de transports	10
	Prévention des risques anthropiques	12
	Ressources naturelles et prévention des risques naturels en région	14
	Ressources naturelles et prévention des risques naturels au-delà de la région ...	16
	Connaissance et évaluation environnementale	18
	Pilotage et coordination des actions du pôle ministériel en région	20
	Organisation et moyens au service de nos missions	22
	Pour en savoir plus	24



LE MOT DU DIRECTEUR



La DREAL Centre-Val de Loire, service déconcentré des ministères en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ainsi que de la transition énergétique, veille à porter les objectifs ambitieux de ces politiques sur le territoire, sous l'autorité des préfets de région et de département.

Au quotidien, presque 400 agent-e-s mettent leurs compétences transversales ou techniques au service de la préservation de l'environnement, de la croissance verte, de la protection des populations et d'une activité économique socialement responsable, sur tout le territoire régional et pour certains sujets, sur celui du bassin Loire-Bretagne.

2022

Ce rapport d'activité illustre l'engagement et le travail des femmes et des hommes qui font la DREAL et les résultats qu'ils ont obtenus dans ces missions très diverses.

Porter ces politiques, c'est aussi faire preuve d'exemplarité. En parcourant ce document, vous découvrirez les actions que la DREAL mène en interne, sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, la sobriété ou le respect de la biodiversité sur ses différents sites, actions qui ont pris de l'ampleur en 2022.

L'année 2022 a vu l'aboutissement de chantiers au long cours comme le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) ou encore la directive paysagère de Chartres.

L'activité économique s'est à nouveau accélérée après la période de crise sanitaire. Les services de la DREAL ont accompagné ce rebond en faisant preuve d'agilité, de pédagogie et en mettant en œuvre les procédures réglementaires dans le double objectif d'accompagner les projets et de maîtriser leur impact. Les différentes pages de ce rapport d'activité illustrent ce propos dans le domaine des installations industrielles, des infrastructures de mobilité, notamment de mobilité douce, ou encore du logement.

Les agent-e-s de la DREAL Centre-Val de Loire continueront à œuvrer chaque jour pour relever les nombreux défis destinés à assurer la résilience de notre pays et de notre planète.

Hervé Brulé



Objectif en région Centre-Val de Loire :

- 1,6 Md€ investis entre 2020 et 2022 pour relancer l'économie et favoriser l'emploi.
- 583 M€ consacrés à l'écologie et à la transition énergétique pour :
 - * accélérer la transition énergétique ;
 - * favoriser une croissance durable ;
 - * faire de la France la 1^{re} grande économie décarbonnée européenne.



France Relance

29/04

Des financements en faveur de l'habitat des gens du voyage

L'appel à projets national lancé par la DIHAL pour la réhabilitation d'aires permanentes d'accueil dégradées a été clôturé le 29 avril. Neuf candidatures ont été déposées dans tous les départements de la région (hormis le Loir-et-Cher) et les 8 projets prêts à démarrer en 2022 ont été retenus. Ces projets concernent la réhabilitation de 105 places. Ils permettront notamment de rénover les blocs sanitaires et cuisines, afin d'améliorer les conditions d'accueil des personnes, grâce à 525 614 € de subventions.

En plus du Plan de relance, un 2^e appel à projets a été lancé par la DIHAL pour la création de terrains familiaux locatifs, destinés aux voyageurs en voie de sédentarisation. Sept candidatures ont été déposées et 2 projets retenus, au regard de leur maturité et de la localisation adéquate des terrains proposés. Ces projets ont bénéficié de 378 000 € de subventions, permettant de créer au total 18 places à Loches (37) et à Dry (45).

19/09

Signature de 3 conventions de financements

- Entre l'État et SNCF Gare et Connexions (2 M€) pour l'équipement de 42 gares de la région en stationnement sécurisé pour vélos.

- Entre l'État et Tours Métropole Val de Loire pour :

- l'aménagement cyclable sur l'axe Saint-Avertin / Ballan-Miré ;
- l'aménagement de continuités cyclables et d'un ouvrage d'art sur l'itinéraire Rochecorbon / Saint-Étienne-de-Chigny.



Fonds vert pour 2023

Le Fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, prend la suite de France Relance.

Il est doté de 2 Mds € en 2023 dont 67,2 M€ pour la région Centre-Val de Loire.

Ses objectifs nationaux se déclinent tous localement à travers 3 axes :

1. le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
2. leur adaptation au changement climatique ;
3. l'amélioration du cadre de vie.

Ces financements permettront ainsi d'accompagner les collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, la gestion / l'extension des aires naturelles protégées, la création / le développement des zones à faibles émissions, le recyclage des friches, la renaturation en ville, le tri et la valorisation des biodéchets, la prévention des risques et le rétablissement des continuités écologiques.

747 places de stationnement sécurisées **vélo** créées en gares



509 logements sociaux rénovés



8 contrats de relance du logement signés et **4 044** logements « denses » autorisés ouvrant droit à **2 695 007 €** d'aides aux communes concernées



15 M€ de crédits France Relance engagés dans la région



FRANCE RELANCE

Aménagements cyclables et stationnement en gare

En 2022, grâce au plan France Relance, l'État a financé 26 projets autour du vélo en région Centre-Val de Loire pour plus de 7,5 M€ de subventions et près de 50 km d'aménagements cyclables.

De plus, le Conseil départemental de Loir-et-Cher a été lauréat du plan « Destination France » pour le projet de réalisation d'une passerelle piéton / cycle sur la Loire et d'un ouvrage de connexion au viaduc des Noëls.

La passerelle, longue de 380 m et large de 4 m, permettra le raccordement de 2 itinéraires cyclables : la Loire à Vélo en rive droite et l'itinéraire des Châteaux à Vélo en rive gauche. L'État



apporte ainsi à la collectivité une subvention de 3,64 M€ (33 % des dépenses totales estimées).

Près de 2,3 M€ ont été engagés avec SNCF réseau et quelques collectivités (Chartres, Dreux, Meung-sur-Loire, Chinon-Port-Boulet et Orléans) pour la mise en place de stationnements sécurisés en gare. Ainsi, plus de 750 places ont été ou seront créées dans près de 42 gares de la région.

Recyclage du foncier

Le recyclage des friches participe aux objectifs croisés de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les opérations de recyclage de friches génèrent des difficultés et des coûts supplémentaires pour le maître d'ouvrage. C'est pourquoi le financement du surcoût de ces opérations par l'État était nécessaire à leur aboutissement.

En région Centre-Val de Loire, le montant consacré au recyclage des friches s'élève au total à 26 millions d'euros pour 55 ha de friches recyclées. Quarante-neuf dossiers lauréats ont ainsi pu bénéficier de ce fonds. Le dernier des 3 appels à projets, mis en œuvre en 2022, a participé à lui seul à la construction de 640 logements, dont 115 logements sociaux, ainsi qu'à la réalisation de 25 000 m² de surface d'activités économiques, sans artificialisation de nouveau foncier.



Nos missions :

- Accompagner les acteurs dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets.
- Auditer, contrôler et accompagner les industries.
- Instruire les certificats et les attestations des porteurs de projets.
- Promouvoir des bâtiments durables, économes en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre.
- Promouvoir les énergies renouvelables.



Transition écologique et changement climatique

Objectifs pour 2023

01/03

La labellisation bas-carbone se régionalise

Créé par le décret du 28 novembre 2018, le label « Bas-Carbone » vise à favoriser l'émergence en France, de projets volontaires de réductions d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration du carbone dans les sols et la biomasse qui vont au-delà de la réglementation et des pratiques usuelles.

Jusqu'au 28 février 2022, les demandes de labellisation étaient déposées à la Direction Générale Énergie-Climat (DGEC) du ministère en charge de l'Écologie pour instruction et décision d'attribution du label. Depuis le 1^{er} mars, la labellisation est déconcentrée au préfet de région.

Huit projets de boisement ou de reboisement ont été labellisés en 2022. Ces projets permettront de séquestrer environ 14 000 TeqCO₂ sur près de 56 ha.

03/06

Visite de l' ANAH

La directrice générale de l'ANAH a rencontré à Orléans les acteurs de France Rénov' : délégations locales de l'agence, collectivités, opérateurs et espaces conseil. Leurs échanges ont porté sur la rénovation énergétique des logements et le service public de la rénovation de l'habitat, avec l'objectif de simplifier le parcours des usagers.

21/06

Signatures des chartes d'engagement « Objectif CO₂ »

Treize entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs ont signé, en présence de Mme la Préfète de région, des chartes d'engagement visant à réduire leurs émissions de CO₂ sur les 3 années à venir. 1039 conducteurs et 1057 véhicules sont concernés. Ils permettent d'économiser près de 1,5 million de litres de gazole.

Accompagner la mise en place de Mon Accompagnateur Rénov' et organiser la consultation du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) sur les demandes d'agrément.

Finaliser la cartographie des zones favorables à l'éolien.

Accompagner la mise en œuvre de la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Mettre en place le comité régional de l'énergie introduit par la loi climat et résilience.

Préfigurer un comité régional sur l'adaptation au changement climatique.

Accompagner les collectivités vers l'obligation de tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024.

13 entreprises signataires des chartes d'engagement
« Objectif CO₂ » : 3678 T de CO₂ évitées (pour un objectif de 1300 T)

4 instructions concernant le transport de gaz par canalisation en lien avec des projets de méthanisation

23,2M€ de subventions

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA **CRÉATION VERTE** TEPCV en région

28 éoliennes autorisées

16 éoliennes refusées

La concertation nationale sur l'énergie a fait étape à Orléans

L'étape régionale du Tour de France de la concertation nationale sur l'énergie s'est déroulée à Orléans le lundi 5 décembre 2022 avec la participation du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Marc Fesneau.

Cette journée a constitué un véritable moment d'échanges entre citoyens, acteurs du secteur de l'énergie, collectivités territoriales, établissements publics, associations et établissements privés, sur les enjeux de demain en matière de sobriété énergétique et de production d'énergie.

La matinée a été l'occasion d'une mise en perspective des scénarios nationaux produits par l'ADEME et RTE et d'un partage du panorama régional de l'énergie. Les participants se sont ensuite exprimés en ateliers afin de faire émerger des propositions convergentes qui viendront alimenter l'élaboration de la 1^{re} loi de programmation sur l'énergie et le climat, ainsi que la 3^e Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

L'après-midi, la mobilisation d'une cinquantaine de jeunes issus d'horizon divers (services civiques, lycéens et étudiants, conseil régional de la jeunesse) a permis de recueillir les préoccupations d'un public particulièrement concerné par nos choix de société pour l'avenir.



Biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024, les collectivités auront l'obligation de trier à la source les biodéchets conformément à la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020.

En 2022, la DREAL a appuyé toutes les préfectures de la région pour organiser des réunions destinées aux collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets. La Région et l'ADEME soutiendront les projets via des aides spécifiques.

Sobriété

La sécheresse pendant l'été et la crise énergétique pendant l'hiver ont démontré la nécessité d'une plus grande sobriété de l'usage des ressources. La DREAL a ainsi suivi les industriels dans la mise en œuvre de mesures d'économie d'eau et d'énergie et accompagné les préfectures dans la définition des listes de délestage électrique et de délestage gaz.

Nos missions :

- Approfondir la connaissance naturaliste pour protéger les espèces.
- Gérer les espaces pour protéger la biodiversité.
- Accompagner les collectivités dans la protection des paysages remarquables pour préserver l'identité des territoires.



Biodiversité et Paysages

20622 documents délivrés



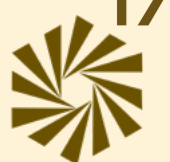
une moyenne de :
56 dossiers / jour (sur 365 j)
ou 94 dossiers / jour travaillé
(permis d'import, export...)



128 ZNIEFF actualisées
en 2022 parmi les **1022**
existantes en région



5,1 M de données
régionales SINP
La banque de
données nature



170 avis délivrés au titre
du paysage dont **23** en
sites classés

12/10

Plan de Paysage d'Olivet

Lauréate de l'appel à projets « Plans de Paysage », Olivet est localisée dans le Val de Loire UNESCO. C'est un territoire de transition, soumis à de nombreux enjeux, entre la métropole orléanaise et la forêt de Sologne.

Le plan de paysage permettra de faire émerger des grandes actions paysagères à mettre en œuvre en fonction des objectifs fixés par la commune, en concertation avec les acteurs du territoire, en termes de qualité paysagère et du cadre de vie.

28/12

Extension de la réserve de Chérine (36)

Créée en 1985 pour protéger les oiseaux et les habitats naturels d'étangs et de prairies, la réserve naturelle nationale comprend un ensemble varié d'étangs, prairies, bois, landes et fourrés, mais aussi de milieux tourbeux, anciennes marnières et mares.

Par décret n° 2022-1717 du 28/12/2022, elle a été étendue de 23,9 ha pour intégrer l'étang des Fougères.

08/12

Directive paysagère de Chartres

La cathédrale de Chartres constitue un signal particulièrement marquant dans le paysage de la Beauce.

Afin de préserver les vues sur celle-ci, l'État, en concertation avec les 108 collectivités territoriales concernées, a mis en place une directive de protection et de mise en valeur des paysages.

Les orientations et les principes fondamentaux de protection permettent d'assurer la préservation des 457 vues sur le monument en encadrant les hauteurs de construction et de plantation, l'implantation des pylônes isolés et des objets de grande hauteur, la gestion des couleurs de construction et la proposition d'une palette végétale adaptée.

Le décret, publié au Journal Officiel de la République le 8 décembre 2022, est donc désormais applicable.

Objectifs pour 2023

Sensibiliser les élus au concept de valeur universelle exceptionnelle pour une meilleure application de la convention relative à la préservation du patrimoine mondial UNESCO.

Accompagner les collectivités dans la création ou le renouvellement des parcs naturels régionaux.

Poursuivre la politique de classement des sites.

Arrêter la stratégie régionale "aires protégées".

Augmenter la surface régionale en zones de protection forte.

Contribuer à la mobilisation du fonds vert pour la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité.

La Stratégie pour les aires protégées en région Centre-Val de Loire

La mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SAP) 2030, adoptée suite à l'annonce du Président de la République le 11 janvier 2021, repose sur l'élaboration de 3 plans d'actions nationaux triennaux successifs élaborés grâce aux travaux conduits dans les territoires. Le 1^{er} plan d'actions national, déjà adopté en janvier 2021, doit permettre d'atteindre notamment dès 2030 les objectifs fixés par le Président de la République.

Cette stratégie vise à augmenter les surfaces des aires protégées sur le territoire national (terre et mer, métropole et outre-mer) pour atteindre l'objectif de 30 %, contre 23,5 % actuellement (25,3 % dans notre région) du territoire national classé en aires protégées dont 10 % en protection forte contre 1,54 % actuellement (0,16 % en Centre-Val de Loire).

En 2022, 60 sites de grande richesse écologique ont été examinés au sein d'instances de concertation sous l'égide des préfets de départements. Une trentaine d'entre eux ont été sélectionnés et seront examinés par le Comité régional de la biodiversité (CRB) avant notification au niveau national. Dès 2023, l'équipe Biodiversité de la DREAL contribuera au démarrage concret de l'action.



Actualité des parcs naturels régionaux

Le PNR Brenne (36) au sud-ouest est classé depuis 1989. La délibération engageant sa révision a été reçue en Préfecture de région le 22 juillet 2022. Dès lors, la Préfète dispose de 6 mois pour rédiger un avis sur l'opportunité d'étendre le territoire du Parc et produire une note présentant les enjeux identifiés par l'État pour les 15 prochaines années de la charte.

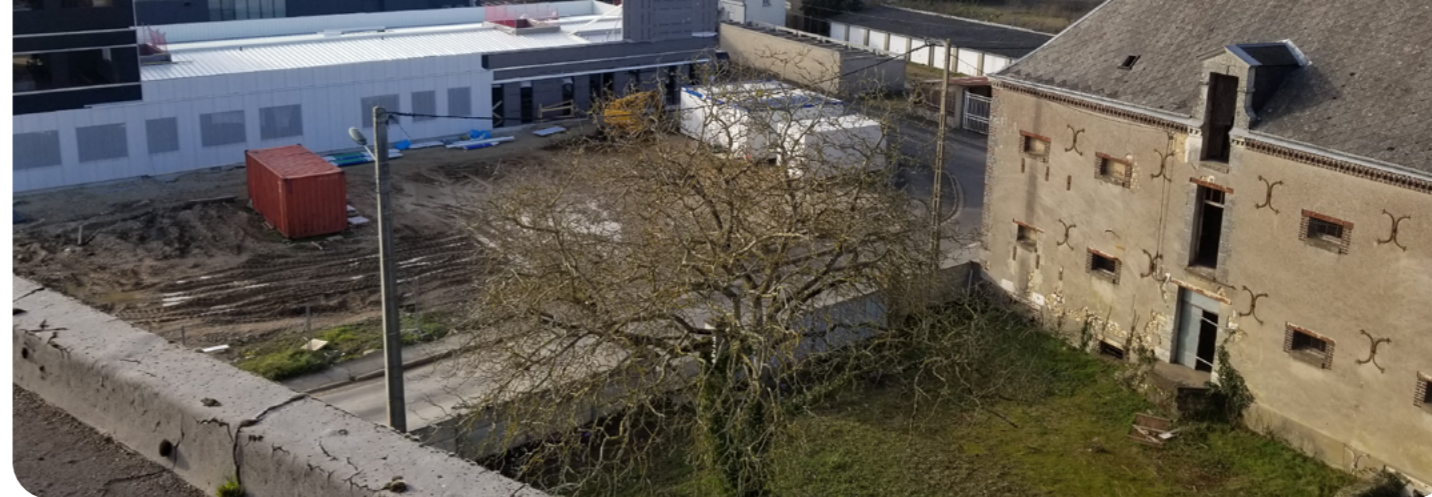
Le PNR Loire-Anjou-Touraine (LAT) (37-49) à l'ouest, classé depuis 1996, a vu sa charte approuvée par différents acteurs au 2nd semestre.

Le PNR du Perche (28/41/61) au nord-ouest, classé depuis 1998, a reçu l'avis favorable du Préfet de la région coordinatrice de Normandie le 2 juin à l'opportunité de s'étendre à 22 communes dans l'Orne et d'intégrer le département de Loir-et-Cher avec 4 communes.

La réflexion sur le périmètre du projet de création du PNR sud Berry (18-36), situé au sud-est, est toujours en cours.

Nos missions :

- Accompagner les territoires et les professionnels vers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette.
- Répondre aux différents besoins en logements des territoires.



Aménagement durable du territoire

10/11

Action ZAN

En novembre 2022, les élèves de l'IRA de Nantes ont remis leur rapport de commande sur les besoins en formation sur la multifonctionnalité des sols, des bureaux d'étude en aménagement de la région. Le retour de 70 enquêtés a permis de dresser un premier état des lieux. La prochaine étape consistera désormais, pour la DREAL, à travailler sur l'offre de formation à destination de ces bureaux d'études.

16/12

Audition par le CESER

L'audition d'Hervé BRULÉ a permis d'écrire les principaux enjeux des besoins en logements dans un contexte de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050. Les dispositifs d'accompagnement de l'État (démonstrateurs territoriaux, outils de datavisualisation et d'aide à la décision, fonds friches...) ont été rappelés, ainsi que l'expertise et les expérimentations de la DREAL sur la vacance du logement.

05/12

Journée mondiale des sols

A cette occasion, la DREAL a organisé, en partenariat avec l'Université de Tours, une rencontre régionale « Sols, territoires et artificialisation ». Élus, acteurs économiques, services déconcentrés, associations de protection de la nature, organismes parapublics, chambres consulaires, élèves ingénieurs paysagistes, universitaires et laboratoires de recherche (BRGM, INRAe, CITERES) de la région ont pu assister à des conférences puis échanger dans le cadre d'ateliers thématiques. Un peu plus de 180 personnes se sont donc réunies autour de la question de la multifonctionnalité des sols dans les projets d'aménagement et de territoire. La mobilisation et l'accompagnement de la diversité des acteurs sont au cœur du plan d'actions de la DREAL en faveur de la lutte contre l'artificialisation des sols pour atteindre l'objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols d'ici 2050.

Objectifs pour 2023

Poursuivre la mise en œuvre des actions déclinées dans le plan d'action de la DREAL relatif au ZAN.

Mener, avec les DDT les travaux relatifs à l'application de l'article 55 de la loi SRU en tenant compte de la loi 3DS : fixation des objectifs de création de logements sociaux et exemption des communes pour la période 2023-2025, conclusion de contrats de mixité sociale et bilan de la période triennale 2020-2022.

Faire évoluer le fonctionnement du CRHH, après la désignation d'un coprésident issu du collège des collectivités et de leurs groupements.

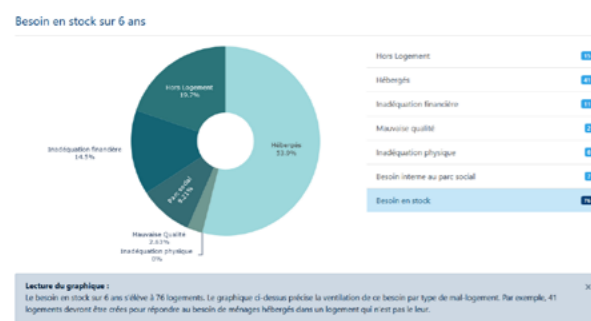
55 hectares de friches réhabilités dans le cadre du plan de relance

1548 logements privés adaptés à la perte d'autonomie grâce aux aides de l'Agence nationale de l'habitat **+11 %** par rapport à 2021

2662 logements sociaux créés, soit un niveau de production toujours supérieur à la moyenne des cinq dernières années

Besoins en logements et réduction de la vacance

La DREAL a expérimenté l'utilisation conjointe de la base de données LOVAC des logements vacants et de l'outil OTELO de projection des besoins en logements pour mesurer les effets d'une politique de reconquête du parc privé vacant sur ces besoins. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050. Les résultats sont encourageants : une hypothèse de baisse du taux de logements vacants calibrée selon les objectifs figurant dans les PLH de la région permettrait de réduire de 11 % le besoin de création de nouveaux logements dans le Centre-Val de Loire et donc la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.



Plan ZAN

Le plan de lutte contre l'artificialisation des sols, initié en 2022, se poursuit avec l'accompagnement des diverses filières professionnelles (bureaux d'études, de l'immobilier et de la logistique). En parallèle, les mesures en faveur du recyclage, de l'optimisation du foncier, de la densification ou du traitement de la vacance du logement se déploient (datavisualisation en ligne des ZAE, ventilation du fonds friches).

Règlements locaux de publicité intercommunale

Soutenus par les DDT et la DREAL, le Pays Fort Sancerrois Val de Loire (18), les Terres du Val de Loire (45) et Grand Chambord (41) ont été désignés lauréats de l'appel à projets relatif aux Règlements de Publicité fin septembre 2022. Ils bénéficieront d'une subvention de l'État de 10 000 euros chacun afin de financer en partie l'élaboration de leur règlement local de publicité intercommunal.

Bilan à mi-parcours des conventions d'utilité sociale (CUS)

Les DDT et les DDETS-PP ont fait le bilan 2019-2021 de 22 CUS d'organismes HLM, avec le soutien de la DREAL qui a créé des tableaux de bord multi-thématiques et une trame qualitative commune. La DREAL fera une analyse régionale de ces bilans pour le compte de la préfète et des collectivités.



Nos missions :

- Aider les collectivités locales à trouver de nouvelles formes de mobilités durables, partagées et inclusives, adaptées aux territoires peu denses.
- Contribuer au développement des infrastructures de transport stratégiques.
- Mobiliser les réseaux d'acteurs de la mobilité et capitaliser la connaissance dans le cadre de l'animation de l'ORT et de la cellule régionale d'appui en ingénierie de la mobilité.



Mobilité et infrastructures de transports

20/01

Conseil d'Orientation des Infrastructures

Le COI a été reçu par Mme Régine ENGSTRÖM, Préfète de région et M. François BONNEAU, président du Conseil régional, accompagnés de grands élus. Les acteurs locaux ont exposé les grands enjeux régionaux, leurs priorités et leurs attentes en matière d'infrastructures de transport.



01/07

Comité de pilotage projet A154-A120

Le comité de pilotage de la mise en concession de l'A154-A120 s'est réuni pour la 1^{re} fois. Des réunions ont ensuite eu lieu avec les maires concernés et les représentants du monde associatif, économique et agricole pour recueillir notamment leurs demandes particulières. Celles-ci ont été communiquées aux candidats à la procédure de mise en concession.

05/10

Conférence régionale sur la logistique

Les réflexions pour le développement d'une logistique durable devant relever les défis de la transition énergétique en région ont été lancées avec cette 1^{re} conférence régionale. Une centaine d'acteurs ont participé et débattu ensemble pour définir un plan d'actions.



01/12

Première journée « France Mobilités » consacrée à la promotion du vélo dans la région

La DREAL a organisé en partenariat avec la Cellule Régionale d'Appui (CRA) une journée de promotion du vélo à l'INSA de Blois. Elle a réuni plus d'une centaine d'acteurs (élus, collectivités, associations d'usagers du vélo, acteurs économiques de la filière) au profit du développement de l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien.

Objectifs pour 2023

Mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'infrastructures, de transports et de mobilités pour des transports du quotidien plus faciles et des mobilités plus durables.

Favoriser et accompagner l'émergence de nouvelles formes de mobilités, plus durables, inclusives et adaptées aux caractéristiques des territoires en particulier ruraux.

Aider et inciter au développement du transport ferroviaire de voyageurs et de fret.

Poursuivre les actions de sécurisation du réseau ferroviaire, du réseau routier national et la procédure de mise en concession de la future autoroute A154-A120.

Contribuer à la sécurité et à la régulation durable du transport routier de marchandises et de voyageurs.

Participer à l'élaboration du volet mobilités du contrat de plan État-Région (CPER) 2023-2027 et mise en œuvre des actions déjà planifiées.

Renforcer le dialogue territorial entre les acteurs publics et privés pour améliorer les conditions de déplacement des entreprises et des citoyens et réussir la décarbonation de la mobilité.

Mettre en œuvre le plan d'action pour le développement d'une logistique durable en région.

12 M€



pour les projets vélo représentant près de 120 km de pistes cyclables dont 7,5 M€ au titre de France Relance

14,5 M€



pour le réseau ferré national dont 8,7 M€ au titre de France Relance

2173



entreprises de transports en région (stable)
13 544 titres de transports délivrés (+51 % par rapport à 2021)

Mise en service de deux nouvelles bretelles sur l'autoroute A20

L'ouverture à la circulation en avril 2022 de deux nouvelles bretelles de l'autoroute A20 acte la fin de l'aménagement de l'échangeur au sud de Massay (18), permettant de raccorder l'autoroute à la RD 2020 et de desservir la zone d'activités intercommunale.

Le montant de cette opération s'est élevé à 3,2 M€.

La DREAL Centre-Val de Loire en a assuré la maîtrise d'ouvrage, assistée par la Direction Interdépartementale Centre-Ouest (DIRCO).

Les travaux se sont déroulés sans interruption sur 18 mois, de septembre 2020 à mars 2022, malgré la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19.

Une attention particulière a été portée aux enjeux environnementaux notamment via la mise aux normes du système d'assainissement, la création de près de 500 mètres de haies, la restauration d'une zone humide, l'amélioration du fonctionnement du ruisseau et enfin le déplacement d'un arbre, habitat potentiel du grand capricorne.



Mise en accessibilité PMR des gares

Un programme ambitieux de mise en accessibilité des gares identifiées au schéma directeur d'accessibilité a été mis en place dans la région pour faciliter l'accès en gare et aux trains aux PMR.

En 2022, les gares de Dreux et Bourges ont été rendues accessibles. Plus de 16 M€ de travaux ou d'études (dont plus de 6 M€ de subvention État) ont été investis pour les gares de Blois, Chartres, Orléans et Tours.

Aménagements cyclables

Les résultats de 2 appels à projets ont été annoncés :

- le 4 février 2022 : 5 lauréats au « Fonds Mobilités actives - Aménagements Cyclables » ;
- le 29 juin 2022 : 34 lauréats au « Plan France Relance Vélo ».

L'État a contribué au financement de 51 projets autour du vélo pour plus de 12 M€ de subventions représentant près de 120 km d'aménagements cyclables.



Nos missions :

- Maîtriser et réduire les risques industriels pour la protection des populations et de l'environnement.
- Faire évoluer les industriels dans leur gestion du risque et la prise en compte de l'impact sanitaire et écologique de leurs activités.
- Améliorer la sécurité routière et lutter contre la concurrence déloyale.



Prévention des risques anthropiques

01/01

Transparence de l'action de l'inspection des ICPE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les rapports d'inspection des sites relevant des ICPE sont publiés sur le site Géorisques, dans un objectif de transparence de l'action publique.

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>



18/01

Contrôle routier en présence de la Préfète de région et du DGITM

La Préfète de région et le directeur de la DGITM se sont rendus sur un contrôle routier, organisé sur l'A10, par les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL. Ils ont salué la mobilisation des agents qui sont restés présents sur le terrain, malgré la crise, pour lutter contre l'insécurité routière et la concurrence déloyale.

13/10

Une seule santé

Collectivités, élus, usagers, associations et employeurs se sont réunis au séminaire santé-environnement organisé à Orléans par l'ARS, la Préfecture de région, le Conseil régional et la DREAL pour préparer le prochain PRSE 4. Son objectif : fédérer les acteurs en santé-environnement et lancer la dynamique de travail pour son élaboration autour du thème « One health : Une seule santé ».

23/11

Création d'une aire de contrôle des transports routiers

Une nouvelle aire a été créée dans le Cher, au nord de Vierzon, pour un coût de 220 000 €. Son implantation stratégique, sur la RD 2020 et à proximité de l'A10, permet de rendre plus efficace la lutte contre l'insécurité routière et la concurrence déloyale. Une aire de contrôle est en moyenne créée chaque année dans notre région.

Objectifs pour 2023

Mettre en œuvre les orientations stratégiques pluriannuelles de l'Inspection des Installations Classées (2023-2027).

Prescrire aux industriels gros consommateurs d'eau une étude pour identifier les sources de réduction de la consommation.

Accompagner les riverains situés dans le périmètre d'un PPRT, ayant jusqu'à fin 2023 pour faire financer les travaux de réduction des risques sur leurs logements.

Améliorer la prise en compte du changement climatique et des risques naturels dans les risques technologiques : inondations, feux de forêt, etc.

Achever les travaux d'élaboration du Plan régional santé-environnement 4, en lien avec l'ARS, le Conseil régional, le SGAR, les associations...

Rénover les instructions du code minier sous le régime de l'autorisation environnementale.

Favoriser des conditions de concurrence et de sécurité des transports routiers. Garantir le respect des règles économiques et sociales ainsi que les règles environnementales des véhicules.

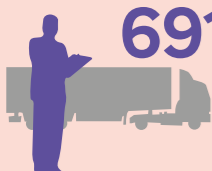
7,5 mois délai moyen d'instruction des dossiers d'autorisation environnementale et d'enregistrement ICPE



1 054 visites d'inspection en ICPE



691 opérations de contrôle routier et **5300** véhicules contrôlés (16 % de véhicules en infraction)



871 véhicules réceptionnés et **277** opérations de surveillance de centres et contrôleurs de centres de contrôle technique



Exercices de sécurité industrielle

Dans le cadre du plan d'action culture du risque, l'inspection des installations classées a participé à une trentaine d'inspections lors d'exercices de plans d'urgence. Ces inspections ont certes mis en avant des organisations à améliorer, des états des stocks incomplets, des moyens d'extinction non fonctionnels mais aussi des personnels en poste formés, compétents, réactifs, connaissant les installations et les procédures à appliquer.

Le post-accident a également été abordé lors de ces inspections et fait l'objet de demandes d'anticipation de moyens organisationnels et techniques pour gérer des quantités de déchets importantes à évacuer par exemple, ou la remise en état et le nettoyage de l'environnement en cas d'accident majeur.

Enfin, 4 inspections ont été réalisées en dehors des heures ouvrées, pour tester la chaîne d'alerte mise en place, la joignabilité de l'exploitant et la bonne connaissance des installations.

Lutte contre la concurrence déloyale dans les transports routiers

8 sanctions administratives en matière de transport ont été prises en 2022 dont :

- 5 interdictions de cabotage de 1 an pour des entreprises étrangères ;
- 9 suspensions d'agrément de centres de contrôle technique et de contrôleurs pour un total de 161 jours.

Protection des populations

Primagaz a inauguré le 26/09 à Druye (37) sa nouvelle plateforme de distribution de GPL. Ce déménagement, réalisé dans le cadre du PPRT de Saint-Pierre-des-Corps où elle était auparavant située, vise à protéger les riverains habitant autour du site historique.

DPO a inauguré le 29/09 à Saint-Jean-de-Braye (45), la pose de doubles parois autour de deux bacs de stockage d'hydrocarbures. Ces travaux, co-financés par l'État, les collectivités et l'exploitant dans le cadre d'un PPRT, ont permis de réduire les risques pour les habitants et les activités industrielles autour du site.

100 m SEVESO

La DREAL a finalisé en 2022 l'action « bande des 100m ». Au total, ce sont 363 voisins proches de sites SEVESO qui ont fait l'objet d'une visite de la part de l'inspection des installations classées sur les 3 dernières années, pour vérifier l'absence d'effets dominos.



Nos missions :

- Collecter, critiquer et diffuser les données de niveaux et de débits des rivières.
- Connaître la ressource en eau pour mieux la gérer et la préserver.
- Contrôler et mesurer l'impact des prélèvements en ressources.
- Protéger la ressource en préservant les milieux.
- Contrôler la sécurité des ouvrages hydrauliques.
- Fiabiliser les digues domaniales.



Ressources naturelles et prévention des risques naturels en région

7 visites d'inspection de contrôles de **sécurité des ouvrages hydrauliques**

43 % des **81 captages prioritaires** bénéficient d'un plan d'action visant à reconquérir la qualité de l'eau

73 % du **territoire régional** en **crise** au plus fort de la **sécheresse**

11,8M€ de **travaux** en cours d'étude ou de réalisation sur les **digues domaniales**

19/04

Fiabilisation de la levée à St-Benoît-sur-Loire (45)
La méthode du mélange en place des matériaux de la digue avec un liant hydraulique (ciment+eau) a permis d'obtenir un écran homogène sur toute sa hauteur en maintenant une liaison continue avec le remblai non malaxé et en limitant les nuisances et les coûts des travaux. Ils s'élèvent à 1M€ TTC pour un linéaire total de 710 m.

15/08

Étiage
Le débit le plus bas de la Loire à Gien, depuis le début du soutien d'étiage, a été enregistré le 15 août 2022 à 43,4 m³/s. Ce débit artificialisé, bénéficie du soutien d'étiage par les barrages de Villerest et Nausac. En son absence, le débit naturel aurait été de l'ordre de 18 m³/s, menaçant d'assécher la Loire à Orléans du fait des écoulements souterrains dans son lit entre Gien et Orléans.

07/10

Une nouvelle station de mesure hydrométrique
Le réseau de suivi du niveau des rivières doit régulièrement évoluer pour permettre une bonne connaissance des cours d'eau. La DREAL procède donc régulièrement à des ouvertures de stations. En 2022, celle de Dun-le-Poëllier a été mise en service et permettra d'améliorer le suivi et la connaissance du Fouzon, en crue comme en étiage.

30/12

Bilan du PAR nitrates
Le bilan de la mise en œuvre du 6^e programme d'action régional Nitrates a été finalisé le 30 déc. 2022. Les pratiques agricoles sont moins consommatrices d'intrants azotés. Malgré cela, la qualité des eaux superficielles et souterraines continue à se dégrader. La mise en œuvre de cette réglementation sera réexaminée en 2023 dans le cadre du 7^e programme.

Objectifs pour 2023

Réviser le programme d'actions régional nitrates.

Poursuivre les travaux sur les digues domaniales, dans le cadre du plan Loire grandeur nature.

Mettre en œuvre la stratégie captages prioritaires.

Mener la politique de contrôle des ouvrages hydrauliques et la régularisation des systèmes d'endiguement.

Assurer la transition vers la gestion des digues domaniales par les collectivités locales (mise en œuvre de la compétence GEMAPI).

Tirer les enseignements de l'étiage 2022 pour préparer celui de 2023.

Poursuivre le raccordement des stations hydrométriques de l'aval du bassin au réseau de radio de transmission des données.

Fiabilisation des digues

Des travaux de fiabilisation des digues, pour lesquels la DREAL vient en appui aux DDT, ont été réceptionnés sur les 3 vals suivants :

- digues de Blois : fin des renforcements (écran étanche, maçonnerie, déversoir, mise à niveau et sécurisation de la rehausse latérale existante) pour un total de 2,9 M€ TTC ;
- levée d'Orléans : traitement des canalisations isolées de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin d'un montant de 260 000 € TTC ;
- Ouzouer-sur-Loire : étanchéification du corps de digue par mise en place d'écrans étanches d'un montant de 1 M€ TTC pour un linéaire de 710 m.

Des démarches ont aussi été mises en œuvre pour lancer les prochaines opérations dès le début 2023 :

- consultation et notification des marchés de travaux pour le traitement d'un mur à Montlouis-sur-Loire (Val de Tours) et la pose d'écrans étanches à Chouzé-sur-Loire (Val d'Authion) ;
- préparation du chantier pour les épaissements à La Riche (Val de Tours).



Sécheresse

L'été 2022 a été particulièrement sec en France et sur la région Centre-Val de Loire (juillet a été le mois le plus sec depuis 1949 en France), après un hiver et un printemps secs qui n'ont pas comblé le déficit pluviométrique de l'automne 2021. Les 1^{er} franchissements de seuils d'alerte et de crise ont eu lieu dès fin avril 2022. Au plus fort de la sécheresse en août, la quasi totalité du territoire régional (92 %) a été concerné par des mesures de limitation des usages de l'eau et pour près des 3/4 de celui-ci par des mesures de crise. Les derniers retours au-dessus des seuils réglementaires n'ont eu lieu que fin décembre.

La DREAL a été fortement sollicitée par les médias pendant cette période : 30 sollicitations presse ont concerné la sécheresse sur les 77 sollicitations presse auxquelles elle a répondu en 2022, soit 2,5 fois l'activité de l'année précédente. Elle a aussi participé au tournage pour France 3 d'une série diffusée en octobre et d'un documentaire de 52 minutes sur la crue centennale de la Loire, à découvrir mi 2023.



Nos missions :

- Exploiter un réseau de mesure des niveaux et des débits des rivières.
- Produire et diffuser (quotidiennement) à tous les publics la vigilance des crues et des prévisions quantitatives (en période de crue), pour anticiper les situations à risque.
- Anticiper et gérer les crises, piloter pour le compte du préfet de bassin l'élaboration des documents cadres pour une gestion de la ressource en eau et du risque d'inondation.
- Accompagner les territoires dans l'anticipation du risque à travers une mobilisation de la connaissance.



Ressources naturelles et prévention des risques

naturels au-delà de la région

Objectifs pour 2023

03/03

Approbation du SDAGE Loire-Bretagne

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 adopté le 3 mars à une très large majorité par le comité de bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures arrêté le 18 mars 2022 par la préfète coordonnatrice de bassin sont entrés en vigueur le 4 avril 2022.

15/03

Approbation du PGRI

Plus de 2 millions de personnes habitent en zone inondable sur le bassin Loire-Bretagne. Son plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 a été approuvé par la préfète coordonnatrice de bassin le 15 mars 2022. Les différents acteurs (État, collectivités, citoyens) doivent désormais s'approprier ses objectifs et dispositions afin de mieux faire face aux inondations.

Avril

Déc.

Étiage sur le bassin de la Loire

L'étiage a été très sévère et très long sur le bassin Loire-Bretagne. Il a conduit à des mesures de crise quasiment généralisées en plein été. Sur la Loire et l'Allier, un important soutien a donc été nécessaire pour maintenir des débits compatibles avec les différents usages de l'eau avec cependant une gestion prudente de la ressource. Ainsi, à Gien, le débit soutenu a été le plus faible depuis la mise en service des barrages de Villerest et Naussac. Sans soutien, le débit naturel aurait atteint moins de 20 m³/s, rendant plausible un assèchement de la Loire à Orléans. Fin juin et mi-août, les pluies ont permis de retrouver une marge minimale de gestion, stabilisant ainsi la situation.

L'automne est resté globalement sec, sans épisode pluvieux marqué (notamment cévenol). Fin décembre, le dernier seuil réglementaire d'étiage a été franchi à la hausse, marquant ainsi la fin de ce long étiage, sans pour autant que le déficit hydrologique du bassin soit comblé.

9,4M€ de travaux en complément des montants engagés sur les **digues domaniales** du territoire régional



10 réunions du **Comité de Gestion des Réservoirs de Naussac et Villerest et des Étiages Sévères**



2 525 jaugeages sur 262 stations durant l'année 2022, dont **1 011** entre **mai et août**, au plus fort de l'étiage



80 jours d'étiage où le débit de l'Allier à Langogne (48) était inférieur au seuil de crise étiage



Mise en œuvre du plan Loire grandeur nature

La DREAL participe à la mise en œuvre des plans Loire grandeur nature IV et V en assurant un appui technique aux DDT gestionnaires du domaine public fluvial. Ces travaux visent à améliorer le niveau de protection des systèmes d'endiguement. Ils peuvent consister en la réalisation d'écrans étanches ou d'épaississements de digues ou le traitement de canalisations.

Ces travaux sont financés dans le cadre du contrat de plan interrégional État-région (CPIER) Loire, via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), le plus souvent à hauteur de 80 %. Le solde est apporté par l'EPCI en charge de la Gestion des milieux aquatiques et prévention de inondations (GEMAPI) sous forme de fonds de concours.

Sur l'axe Loire, le montant de crédits engagés en 2022 s'est élevé à 9,4 millions d'euros pour le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Intercalibration d'étiage

Le service Hydrométrie a organisé en mai 2022 une intercalibration des appareils de mesure de débit dans les conditions de basses eaux. Cette opération permet de juger de la cohérence des mesures issues des différentes technologies, et, si besoin, d'exclure un appareil défaillant. Ces analyses sont nécessaires à l'identification des incertitudes des données de débit.

Nouvelles fréquences radio pour transmettre les données hydrométriques

La DREAL a modifié ses installations existantes basées sur les stations de mesure des hauteurs des rivières pour pouvoir continuer à transmettre ses données hydrométriques sur de nouvelles fréquences radio. Ce chantier a concerné 15 relais et a duré 4 semaines. Il a permis de maintenir la robustesse de la transmission de données.

Déployer le programme de travaux du plan Loire grandeur nature sur la Loire et communiquer sur les actions menées.

Appliquer et faire connaître le SDAGE et le PGRI Loire-Bretagne.

Arrêter le nouveau règlement d'information sur les crues du service de prévision des crues Loire - Allier - Cher - Indre.

Amorcer la réflexion sur l'adaptation du réseau de mesure hydrométrique aux événements extrêmes.

Participer au développement du projet national de couverture totale du territoire par la vigilance crue.



Nos missions :

- Évaluer l'impact environnemental et humain des projets du territoire à travers l'exercice de l'autorité environnementale.
- Améliorer la connaissance environnementale du territoire à travers la publication d'informations objectives et accessibles à tous.
- Encourager les réseaux d'acteurs qui œuvrent pour la connaissance environnementale et la sensibilisation à la transition écologique.



Connaissances et évaluation environnementale

318 jeux de données géographiques diffusés par le catalogue de données public

21 avis sur les demandes de renouvellement d'agrément des associations au titre de la protection de l'environnement

7 512 documents recensés dans le Système d'Information du Développement durable et de l'Environnement dont **114** nouvelles références

450 saisines reçues à la MAAE. Instruction de **210** demandes d'examen au cas par cas projet **190** dossiers pour le compte de la MRAe

29/03

21/06

29/11

Partager la connaissance au sein du réseau R2C



Le réseau régional de la connaissance (R2C) réunit les six DDT, la DRAAF, la DR INSEE et la DREETS. Les échanges inter-services permettent de partager et d'organiser la connaissance (études, outils, données, méthodologies) au sein de la région afin de mettre en application

le plus efficacement possible les politiques publiques.

Quatre e-lettre trimestrielles ont été diffusées en 2022 pour partager les travaux menés par le réseau.

29/04

Assises de l'information géographique et des données ouvertes

Premier exercice en région Centre-Val de Loire, ces Assises ont permis de réunir les différents acteurs (Préfecture, DREAL, DDT, SDIS, collectivités, citoyens) autour du thème des risques naturels afin de mettre la donnée au service de la prévention et de la gestion des risques.

21/06

Bilan éco INSEE

La DREAL contribue chaque année à l'établissement de ce bilan régional, sur les thématiques de la construction et de la mobilité.



+ 34 %
Hausse du nombre de logements autorisés en 2021
(+ 15 700 unités)

Soit la plus forte hausse du territoire métropolitain

Objectifs pour 2023

Apporter un appui technique aux services de la DREAL pour mettre la donnée au service des politiques publiques.

Poursuivre l'ouverture des données de la DREAL pour en faciliter l'accès aux citoyens et décideurs (Loi pour une République numérique).

Animer le R2C et maintenir les échanges dans le réseau pour s'entraider sur les méthodes, identifier les études mutualisables entre services.

Mettre à disposition du public de l'information environnementale comme le prévoit la Charte constitutionnelle de l'Environnement et la Convention d'Aarhus.

Administrer le site internet de l'Assemblée pour le climat et la transition énergétique et le partage de données sur le site de la DREAL.

Poursuivre la politique d'aide de la DREAL aux associations pour permettre la diffusion de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Publication d'un chapitre du Profil Environnemental Régional (PER) consacré au Bâtiment durable

En région Centre-Val de Loire, le bâtiment est le 2^e secteur consommateur d'énergie, après celui du transport. Près de 100 000 nouveaux logements ont été construits entre 2011 et 2020, contribuant à accroître les surfaces artificialisées. Le taux de vacance des logements s'élève à 10 % et progresse plus vite que le parc des logements. Ce document présente également les leviers pour réduire les impacts environnementaux des logements afin d'améliorer leur efficacité énergétique et mobiliser des énergies renouvelables.



Le PER a pour objectif de diffuser au public l'information environnementale détenue par la DREAL et d'établir un état régulier de l'environnement sur la région afin de respecter la Convention internationale d'Aarhus ratifiée par la France en 2002, et l'article 7 de la Charte de l'environnement : « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »



Base de données régionale des zones d'activités économiques

La DREAL a souhaité renforcer la connaissance des zones d'activités économiques (ZAE) pour encourager leur densification et éviter la création de nouvelles zones au détriment d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. L'objectif est d'atteindre zéro artificialisation nette à horizon 2050, mais aussi de développer des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur le territoire régional, pour tendre vers une économie plus circulaire.

La base de données permet par ailleurs d'aider les collectivités à la mise en application de l'article 220 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui prévoit un inventaire exhaustif de ces zones avant le 22 août 2023 et une actualisation de cet inventaire tous les six ans. Un mode de saisie collaborative sera mis à disposition des collectivités pour qu'elles puissent y intégrer leurs propres données.



Nos missions :

- Coordonner et animer les réseaux métiers pour la mise en œuvre des politiques ministérielles.
- Apporter un appui au pilotage des ressources humaines et des politiques ministérielles aux services de la zone de gouvernance des effectifs (ZGE).
- Garantir la sécurité juridique des actes et des procédures des services de la ZGE.





Pilotage et coordination des actions

 **+6 900** mouvements de paye

 **81** actions de formation organisées

 **12** apprenti·e·s
3 services civiques

 **89** avis et conseils juridiques
18 recours contentieux pris en charge

 **3** réunions **Inter-MISEN** et **17** réunions de groupes de travail thématiques

en ZGE

01/01

31/12

Plan d'écoutes clients

Dans le cadre de sa démarche qualité, la DREAL Centre-Val de Loire définit, tous les ans, un plan d'écoutes clients. Il s'agit d'apprécier la satisfaction de nos bénéficiaires et partenaires quant à la qualité de nos services. Reconnues par les auditeurs externes comme étant un point fort de notre démarche qualité, ces écoutes sont menées sous la forme d'enquêtes ou de rencontres avec les parties intéressées. En 2022, quatre actions d'écoutes ont été menées auprès des organisations professionnelles du transport routier, des usagers, des directeurs des DDT et des agents de la DREAL. Les résultats de ces écoutes sont publiés sur nos sites intranet et internet DREAL et font l'objet d'actions d'amélioration suivies par les services concernés.

du pôle ministériel en région

21/11

25/11

Audit du renouvellement pour la certification ISO 9001

En novembre 2022, notre système de management qualité a été audité par l'Afnor, notre organisme de certification ISO 9001. A cette occasion, les 22 processus certifiés de notre cartographie ont été audités. Aucune non-conformité ni aucun point sensible n'a été détecté. En conséquence, notre certification ISO 9001 est renouvelée jusqu'en 2025.

Le pilotage de notre démarche qualité ainsi que notre plan d'écoute des usagers bien développé ont été identifiés par l'auditeur comme étant des points forts pour notre structure. Les pistes d'amélioration proposées par l'auditeur sont quant à elles suivies dans nos plans d'actions. L'intégralité de nos processus sera de nouveau audité en novembre 2023 lors de la 1^{re} session d'audit de surveillance.

Objectifs pour 2023

Apporter un appui aux secrétariats généraux communs départementaux (SGCD).

Assurer le rôle de responsable de la zone de gouvernance des effectifs.

Mettre en œuvre la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines.

Suivre l'avancement des politiques prioritaires du gouvernement (PPG) en région.

Coordonner la mise en œuvre du fonds vert en région.

Journée nationale de la résilience

Le 13 octobre est la date désormais fixée chaque année pour la journée nationale « résilience face aux risques naturels et technologiques ».

Pour cette 1^{re} édition, la DREAL a participé à plusieurs actions de sensibilisation et de communication, notamment sur le sujet de l'inondation.

Elle a reçu des étudiants sur son site d'Orléans. Après des échanges devant la reproduction en taille réelle de l'échelle de crue de Jargeau (près de 8m de hauteur) installée dans le hall, les agents ont présenté les métiers de la prévision des crues et de l'hydrométrie, ainsi que les politiques de prévention du risque inondation. Elle a aussi participé au salon H2O de Clermont-Ferrand ouvert à un public scolaire. Cette journée a donc permis à la fois de sensibiliser des jeunes au risque inondation et de leur faire découvrir un domaine d'activité professionnelle qui pourra susciter des vocations.



Pilotage des services régionaux et départementaux

La DREAL anime un comité mensuel de coordination des directeurs DREAL-DDT. Il peut traiter les thèmes de la cohésion sociale et de la protection des populations, avec les DDETS(PP), les sujets de transition énergétique avec l'ADEME et le Conseil régional ainsi que les sujets agro-environnement avec la DRAAF.

Le séminaire annuel des directeurs DREAL-DRAAF-DDT a abordé le thème de « la qualité des eaux ». Les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, l'ARS et l'OFB ont participé aux échanges sur la vente des produits phytosanitaires, la qualité des eaux distribuées ainsi qu'aux différents leviers d'actions des services de l'État. Les métropoles de Chartres et Rennes ont exposé leurs retours d'expérience sur l'animation mise en place autour de leurs captages prioritaires d'eau potable et la coopérative Axeréal sur le développement de filières favorables à la ressource en eau.



Nos missions :

- Assurer le fonctionnement interne de la DREAL en matière financière, immobilière, logistique et informatique.
- Assurer la gestion de proximité des agents de la DREAL.
- Garantir la sécurité juridique des actes et des procédures de la DREAL.



Organisation et moyens au service de nos missions

08/03

25/11

01/12

08/12

Égalité professionnelle

Dans le cadre du plan d'actions « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » ont eu lieu :

- une exposition « Femmes du Loiret, la liberté d'être ce que je veux, Femmes de la DREAL, le droit de travailler dans un environnement égalitaire - le droit de ne plus subir les pressions sociales et les préjugés » du 8 au 22 mars, lors de la journée internationale des droits des femmes.
- une séquence de théâtre-forum animée par la compagnie Co-Théâtre, le 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Le sujet abordé, le sexisme ordinaire en milieu professionnel, a généré un débat et des échanges très riches, voire intenses entre le public (AELB et DREAL) et les acteurs. La référente Égalité professionnelle a accepté les missions liées à la lutte contre les discriminations et haines. Elle présentera un plan d'actions en 2023 incluant cette thématique.

Élections professionnelles

Pour la 1^{re} fois au sein du pôle ministériel, les élections professionnelles ont été totalement dématérialisées (dépôt des listes de candidatures, mise en place et tenue des bureaux de vote, vote électronique, dépouillement...).

Pour la DREAL, l'enjeu consistait à renouveler la représentativité du personnel au sein des deux instances de dialogue social : le Comité social d'administration (CSA) local (ex Comité technique) et la Commission consultative compétente à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers (CCOPA).

Les agent-e-s ont pu exprimer leur vote de manière électronique du 1^{er} au 8 décembre 2022.

L'ensemble des opérations s'est déroulé sans incident et les taux de participation de la DREAL (61,55 % pour le CSA et 47,05 % pour la CCOPA) se sont inscrits dans la moyenne nationale.

Objectifs pour 2023

Assurer la gestion de crise.

Accompagner les agent-e-s et les services notamment dans le cadre de l'évolution des missions, des réorganisations et de la qualité de vie au travail.

Promouvoir et mettre en œuvre des actions en faveur de la démarche « Services publics écoresponsables ».

Développer les usages du numérique et de la dématérialisation.

Adapter le fonctionnement interne et les missions du service aux évolutions organisationnelles et à la réduction des effectifs.

Mettre en place un plan d'actions relatif à la « Lutte contre les discriminations et les haines » et mettre en œuvre le plan d'actions « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » 2023.

77 sollicitations presse
(2,5 fois plus qu'en 2021)
dont 30 sur la sécheresse

22 e-lettres
diffusées

377 agents-e-s dont 284
télétravailleurs et
télétravailleuses

74 mobilités

80% des encadrant-e-s de la
DREAL formé-e-s à la lutte
contre les discriminations et
à la laïcité

Ressources humaines

- Recours accru au recrutement d'agent-e-s contractuel-le-s.
- Participation aux travaux de la PFRH sur le développement d'une « marque employeur » en vue du renforcement de l'attractivité des postes de la DREAL.
- Mise en place de l'indemnité forfaitaire de télétravail, de la prise en charge partielle des cotisations de protection sociale complémentaire et du forfait mobilités durables.
- Développement de l'accompagnement individuel et de la préparation aux examens et concours pour les agents de la DREAL.
- Organisation et gestion du transfert à l'Office français de la biodiversité (OFB) des agents du laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL.
- Adoption d'un plan d'action « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et désignation d'une référente « Discriminations ».

Dialogue social

- 3 réunions de concertation informelles avec les organisations syndicales
- 3 réunions du comité technique (CT)
- 3 réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Gestion des espaces

Un atelier participatif sur la gestion des espaces extérieurs des sites Buffon et Coulomb a permis de définir un plan d'action et des priorités pour la gestion écoresponsable des 2 sites.

Plusieurs actions ont déjà été menées notamment un état des lieux des espèces présentes sur le site, la mise en place du fauchage raisonné et la plantation de plusieurs massifs.



Plan de sobriété énergétique

Dans un contexte énergétique particulièrement tendu et dans un souci d'exemplarité de l'action publique, la DREAL a mis en place un plan de sobriété énergétique qui a notamment pour objectif la réduction de 10 % de la consommation d'énergie (gaz, électricité et carburant) d'ici fin 2024.

Il porte en particulier sur les volets suivants :

- réduction de la consommation d'énergie ;
- amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- économie circulaire ;
- développement du numérique responsable ;
- réduction de l'impact des déplacements.

Travaux

Sept nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques ou rechargeables ont été installées : 2 pour les véhicules de services, 1 pour les visiteurs et 4 pour les véhicules personnels des agents.



Pour en savoir plus

Retrouvez toutes nos publications
sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire



Acronymes

- Loi 3DS : Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne
- AFNOR : Association française de normalisation
- ANAH : Agence nationale de l'habitat
- ARS : Agence régionale de santé
- BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
- CESER : Conseil économique, social et environnemental régional
- CITERES : Cités, TERRitoires, Environnement et Sociétés
- CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- CRHH : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
- DDETS-PP : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la Protection des Populations
- DDI / DDT : Direction départementale Interministérielle / Direction départementale des Territoires
- DGITM : Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités
- DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- DPO : Dépôt pétrole d'Orléans
- DR INSEE : Direction régionale - Institut national de la statistique et des études économiques
- DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DREETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- GPL : Gaz de pétrole liquéfié
- HLM : Habitation à loyer modéré
- H2O : Association qui communique sur les enjeux de l'eau (63110 Beaumont)
- ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
- INSA : Institut national des sciences appliquées
- INRAe : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- Inter-MISEN : Mission inter-services de l'eau et de la nature
- IRA : Institut régional d'administration
- ISO : Organisation internationale de normalisation
- LOVAC / OTELO : Outils pour identifier les logements vacants / Outil permettant de paramétrer l'estimation des besoins en logements et d'en visualiser les résultats
- MAAE / MRAE : Mission appui à l'Autorité environnementale / Missions régionales d'Autorité environnementale
- OFB : Office français de la biodiversité
- ORT : Observatoire régional des transports
- PAR : Programme d'actions régional
- PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation
- PLH : Programme local de l'habitat
- PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
- PMR : Personne à mobilité réduite
- PRSE 4 : Plan régional Santé Environnement 4
- PNR : Parc naturel régional
- RTE : Réseau de transport d'électricité
- SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
- SEVESO : Nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites Seveso », et d'y maintenir un haut niveau de prévention
- SGAR : Secrétaire (secrétariat) général pour les affaires régionales
- SINP : Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel
- SNCF G&C : Société nationale des chemins de fer français Gares & Connexions
- SRU : Solidarité et renouvellement urbains
- teqCO₂ : Tonne Équivalent CO₂ (dioxyde de carbone)
- TTC : Toutes taxes comprises
- UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- ZAE : Zone d'activités économiques
- ZAN : Zéro artificialisation nette
- ZGE : Zone de gouvernance des effectifs. Zone géographique comprenant tous les agents du ministère en charge de l'écologie dans les DDI, les DDETS-PP et la DREAL à l'échelle de la région
- ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Centre-Val de Loire**

5, avenue Buffon - CS 96407
45064 ORLÉANS cedex 2

Tél. +33 (0)2 36 17 41 41

www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr

